



GUIDE PRATIQUE

Les Journées du 1% artistique,
de l'école à l'enseignement supérieur

Sommaire

1. PRÉSENTATION : Les Journées du 1% artistique, de l'école à l'enseignement supérieur

- › Objectifs
- › Publics concernés
- › Disciplines artistiques concernées
- › Organiser un projet autour de l'œuvre issue du 1% artistique
- › Se faire accompagner dans son projet
- › Identification des œuvres
- › Temporalité de la manifestation
- › Inscription à la manifestation

2. OUTILS ET RESSOURCES

- › Outils pédagogiques
- › Ressources web autour du 1% artistique
- › Logo
- › Formation
- › Quelques exemples de projets menés autour du 1% artistique

3. PARTENAIRES

Qu'est-ce que le 1% artistique ?

Le 1% artistique dans les constructions publiques est l'expression de la volonté publique de soutenir la création et de sensibiliser nos concitoyens à l'art de notre temps.

"L'obligation de décoration des constructions publiques" permet de consacrer 1% du montant des travaux à la création ou à l'acquisition d'œuvres d'art contemporain, pour une exposition dans les bâtiments de la structure qui l'aura financée.

Communément appelée le "1% artistique", il s'agit d'une procédure spécifique de commande d'œuvres à des artistes qui s'impose à l'État, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales.

Depuis 1951, ce dispositif a donné lieu à plus de 12.300 projets se déployant sur l'ensemble du territoire français métropolitain et ultramarin sollicitant plus de 4 000 artistes confirmés ou émergents.

Ces œuvres constituent aujourd'hui une étonnante collection à ciel ouvert, témoin des évolutions artistiques de notre pays. Par la typologie des équipements concernés (bâtiments scolaires, commissariats, palais de justice...), le "1% artistique" s'adresse à un large public.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- Commande publique d'une œuvre d'art : le 1% artistique
- Décret n°2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation

1. Présentation : Les Journées du 1% artistique, de l'école à l'enseignement supérieur

Les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de l'Agriculture et de l'Alimentation ont décidé ensemble de développer l'éducation artistique et culturelle, et de promouvoir la rencontre avec les œuvres et les artistes autour de la multitude d'œuvres relevant du 1% artistique, installées dans les établissements scolaires, agricoles et universitaires. Ces collections représentent en effet une ressource formidable pour développer des actions de découverte et de médiation autour du patrimoine d'art contemporain en direction des élèves et des étudiants.

Manifestation nationale, *Les Journées du 1% artistique, de l'école à l'enseignement supérieur* permettent de valoriser l'art contemporain dans les établissements d'enseignement scolaire et supérieur, général ou agricole.

L'esprit de l'opération

Ce dispositif pose un cadre simple et peu restrictif, au service de toutes les bonnes volontés prêtes à s'emparer de ce potentiel. Il doit pouvoir être :

- un facilitateur pour la découverte d'un patrimoine d'art contemporain existant, un patrimoine présent dans l'établissement scolaire, à la différence des œuvres en dépôt provisoire, de passage ;
- un moteur pour les équipes pédagogiques ;
- un atout pour permettre aux élèves d'expérimenter leur regard sur un objet artistique de leur environnement habituel, appuyé et facilité par des ressources et des outils en construction.

Il s'appuie sur deux principes fondamentaux : **l'exigence du projet et la bienveillance**

■ **Objectifs**

Il s'agit de faire connaître l'existence de ce patrimoine artistique et culturel, de donner aux équipes éducatives la possibilité de s'en emparer afin d'organiser un travail de découverte et d'appropriation. Expositions de travaux d'élèves, rencontres, parcours autour des œuvres, médiations par les élèves... sont autant de moments de valorisation et de transmission possibles.

■ **Publics concernés**

- Les écoliers, collégiens, lycéens (LEGT, LP, LPO et lycées agricoles), étudiants, apprentis (CFA).
- Les équipes pédagogiques et éducatives.

■ **Disciplines artistiques concernées**

Les journées du 1% artistique sont ouvertes à l'ensemble des formes d'expression dans le domaine des arts visuels de la peinture et de la sculpture, aux nouveaux médias, au design, au graphisme, à la création sonore, à la création paysagère, etc.

■ **Organiser un projet autour de l'œuvre issue du 1% artistique**

- Identifier une œuvre dans l'établissement et mettre en place une ou plusieurs activités spécifiques autour de l'œuvre et/ou de l'artiste durant l'année.
- Réaliser et mettre à disposition un support/une publication sur l'œuvre et l'artiste.
- Organiser des visites guidées ouvertes aux familles, voire au grand public.

- Organiser une médiation de(s) l'œuvre(s) par les élèves, les étudiants, les enseignants et/ou les référents culture volontaires, les services culturels des universités, avec l'appui des structures culturelles partenaires et locales, à destination des familles et des visiteurs.

Quelques exemples de médiation :

- Médiation écrite : rédaction de cartels, création de livrets de visite, de petits journaux, de livrets-jeux...
- Médiation orale : présentation et organisation de visites-guidées...
- Médiation numérique : création de contenus pour audio-guides, bornes interactives ou tablettes numériques, commentaires d'œuvres accessibles via un Flashcode...
- Médiation artistique : les élèves peuvent réaliser une production artistique liée à la rencontre esthétique qui révèle et met en lumière les spécificités de l'œuvre ou de l'artiste.

■ **Se faire accompagner dans son projet**

Pour vous accompagner dans l'organisation de votre projet, vous trouverez des personnes ressources auprès :

- du Rectorat (Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle – DAAC),
- de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – DRAC,
- de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – DRAAF,
- du Réseau Animation et Développement Culturel (ADC) de l'enseignement agricole, qui met en relation au niveau régional et national les enseignants d'éducation socio-culturelle et les chargés de mission culture en DRAAF,
- de Réseau Canopé avec [Les Ateliers Canopé](#), ce sont 102 lieux d'accueil sur le territoire pour vous accompagner dans le montage et la mise en œuvre de vos projets,
- des acteurs culturels du domaine de l'art contemporain, notamment les [FRAC - Fonds Régionaux d'Art Contemporain](#), les [Centres d'Art](#) et tous lieux de programmation en arts plastiques sur les territoires.

■ **Identification des œuvres**

- Les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) sont chargées d'alimenter une base nationale des procédures de 1% artistique administrée par le ministère de la Culture. Elles peuvent être sollicitées pour communiquer toute information ou recensement des projets sur un territoire.
- Les collectivités territoriales qui pour certaines ont développé une politique volontariste en matière de 1% artistique peuvent également être contactées.

■ **Temporalité de la manifestation**

La 5^{ème} édition de ces Journées aura lieu du samedi 30 mars au vendredi 5 avril 2019.

Le temps fort de valorisation des manifestations se tiendra sur 7 jours, entre le 30 mars et le 5 avril 2019.

La date et la durée de votre événement seront laissés à l'appréciation des directeurs d'écoles, des chefs d'établissement, des présidents d'université, des directeurs d'enseignement supérieur et des directeurs de structures culturelles et de leurs partenaires.

Toutefois, l'agenda en ligne sera actif sur toute l'année scolaire. Des événements liés à cette opération pourront toujours être inscrits en dehors de la semaine dédiée à l'opération en mars/avril mais ne bénéficieront pas de la même visibilité.

■ **Inscription à la manifestation**

- Inscrivez votre établissement et votre programme sur l'agenda officiel et la carte *des Journées du 1 % artistique, de l'école à l'enseignement supérieur 2019*, sur [l'agenda national](#).
- Une fois renseignés, vos événements seront modérés avant publication par la coordination générale de l'opération.

Attention : Préalablement à l'inscription sur l'agenda officiel, les projets relevant de l'éducation nationale devront être soumis par les équipes éducatives aux corps d'inspection concernés, pour validation.

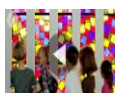
Vous êtes responsables des contenus que vous diffusez dans l'agenda. Vous devez notamment vous assurer d'avoir libéré les droits des images car celles-ci pourront être réutilisées par des tiers.

2. Outils et ressources

■ *Outils pédagogiques*

Deux films conçus par Réseau Canopé pour découvrir le 1% artistique sont accessibles en ligne sur le site de Whoozart : le premier propose la découverte de quatre œuvres et le second restitue un débat.

- **L'œuvre d'art dans l'espace public : le 1% artistique.**



25167974411 Date : 2014 - Durée : 6'00 - © Canopé – CNDP – Whoozart – Éditions Cercle d'art.

- **Émission débat : l'œuvre d'art dans l'espace public**



Date : 2014 - Durée : 26'00 © Canopé - CNDP – Whoozart – Éditions Cercle d'art –2014.

■ *Ressources web autour du 1% artistique*

- Ministère de la Culture
 - › [Le 1 % artistique](#)
- Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse :
 - › [Journées du 1 % artistique, de l'école à l'enseignement supérieur : le patrimoine à l'École](#)
 - › [Eduscol : Les Journées du 1 % artistique, de l'école à l'enseignement supérieur - 5ème édition](#)
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
 - › [Journées du 1% artistique, de l'école à l'enseignement supérieur Quelques exemples d'actions prévues et d'œuvres installées](#)
 - › [Les 60 ans du 1% artistique à l'université](#)
- Whoozart, WebTV arts, cultures et société
 - › [Street Art](#)

■ *Logo*

Vous pouvez télécharger le logo du 1% artistique :



■ **Formation**

M@gistère est un dispositif de formation continue tutorée et interactive conçu pour les enseignants du premier et du second degré, qui complète l'offre de formation existante.

Un module "[Parcours M@gistère Canopé : Le 1 % artistique](#)" est disponible. Ce parcours croisera et pourra être alimenté par tous les outils mis en place pour *les Journées du 1 % artistique*.

■ **Formulaire d'autorisation / Droit à l'image**

- [Autorisation des personnes majeures](#)
- [Autorisation pour les personnes mineures](#)

■ **Quelques exemples de projet menés autour du 1 % artistique**

- DRAC Grand-Est : [Le 1% artistique](#)
- Région Normandie : [Œuvres d'art issues du 1% artistique dans les lycées](#)
- Région Centre – Val de Loire : [Le 1% artistique dans les lycées publics de la Région Centre-Val de Loire](#)
- Département de Seine-Saint-Denis :
 - [Une publication sur le 1%](#)
 - [Collection départementale d'art contemporain](#)
- Valmaubuée, agglomération Paris – Vallée de la Marne : ["Deux cônes pour deux sphères"](#), Lycée René Cassin à Noisiel
- Université de Nantes : [Le 1% artistique : l'art au cœur des campus](#)

3. Partenaires

- Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et inspection générale de l'éducation nationale (IGEN).
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).
- Ministère de la Culture - direction générale de la création artistique (DGCA), direction générale des patrimoines (DGPAT), secrétariat général (SG-DEDAC).
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).
- Réseau Canopé.
- Association Art+Université+Culture (A+U+C).

Photo Sylvain Hitau

Beat Streuli

Collège Jean-Baptiste Corot au Raincy : « Portrait. Collège Jean-Baptiste Corot. 2014 », 2014



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

